

Saint-Denis, le 03 DEC. 2024

Madame Isabelle DELY
Présidente du Tribunal administratif de
Montreuil
7, rue Catherine Puig
93558 MONTREUIL Cedex

Lettre recommandée avec AR n° *1A 208 212 5801 5*

Objet : Demande de désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative à la révision du PLUi de l'EPT Plaine Commune

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Établissement Public Territorial Plaine Commune souhaite procéder à la mise à l'enquête publique de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Plaine Commune.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune a été approuvé le 25 février 2020 et est exécutoire depuis le 31 mars 2020.

Par délibération n°CT-23/3168 du 14 février 2023, le Conseil de Territoire de l'EPT Plaine Commune a engagé la procédure de révision du PLUi.

Cette révision porte sur l'évolution du document d'urbanisme pour transcrire le nouveau projet de territoire en renforçant les ambitions environnementales, en améliorant le cadre de vie des habitants et en mettant le développement économique au service du territoire. Il s'agit de prendre en compte les documents supra-territoriaux, en particulier le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole du Grand Paris ainsi que d'intégrer les nouvelles orientations des grandes politiques publiques conduites par l'EPT et traduites dans les documents cadres de Plaine Commune. Enfin, la révision du PLUi permet également d'adapter les outils réglementaires aux projets portés par l'EPT et par les villes, notamment les quartiers NPNRU et les grandes opérations d'aménagement publiques.

L'EPT Plaine Commune a tiré le bilan de la concertation préalable et arrêté le projet de révision du PLUi à l'unanimité lors de son Conseil de Territoire du 19 novembre 2024.

Vous trouverez, joint au présent courrier, une clé USB contenant la délibération du 19 novembre 2024 tirant le bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de révision du PLUi, ainsi que l'ensemble des pièces constitutives du dossier d'arrêt.

Vous pouvez également télécharger l'ensemble du dossier de révision du PLUi arrêté sur le lien ci-dessous : <https://transfert.plainecommune.fr/index.php/s/o5F4jXyUXiJFSXY>



En application des articles L. 153-19 et L. 153-33 du Code de l'urbanisme, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur, ou d'une commission d'enquête si vous le jugez plus approprié, pour la conduite de l'enquête publique, qui pourrait se tenir entre le 22/04/2025 et le 02/06/2025 inclus (dates prévisionnelles à préciser avec le commissaire enquêteur).

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information. Vous pouvez prendre contact avec Albane SUQUET (albane.suquet@plainecommune.fr / 01.49.33.62.24) et Charlotte DESTOMBES (charlotte.destombes@plainecommune.fr / 01.49.33.66.02).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma sincère considération.



Mathieu HANOTIN
Président de Plaine Commune,
Maire de Saint-Denis